

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181001-DEL_18_09_26_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2018
Publication : 02/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation 20 septembre 2018
Date d'affichage 26 septembre 2018
Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 19 (+ 8 procurations)
votants 27

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT-SIX SEPTEMBRE à Vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : Mr Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, Mr Philippe GALLAND, Mr Daniel GUEDET, Mr Jacky TACHEAU, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUIERA, Mr Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mr Michel DIEDERICH, Mr Gérard GUESNE, Mr Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, Mr Thierry PERRE, Mr Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

Excusés : Mr Jean THOREAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mr Gaétan THOMAS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mr Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Hélène LORiot (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mr Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

VIREMENTS ET AUGMENTATIONS DE CREDITS

VU le Budget Primitif 2018,

Considérant la nécessité d'effectuer des décisions modificatives afin d'autoriser le paiement de dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)
Approuve les virements et augmentations suivants :

Budget VILLE

VIREMENTS DE CREDITS

Dépenses +	Dépenses -
Investissement	
0,20 c/ 2138 progr. 00298 Acquisitions Huisne Habitat	2.11 c/ 2313 progr. 00300 Ecoles
80 000	96 400
0,20 c/ 2188 progr. 00333 Contrepartie budgétaire vente véhicule d'occasion	
16 400	

AUGMENTATIONS DE CREDITS

Dépenses +		Recettes +	
Investissement			
3,24 c/ 238 progr. 00304	6 200	3,24 c/ 238 progr. 00304	6 200
Avance forfaitaire ND des Marais lot n°2 Tollis		Avance forfaitaire ND des Marais lot n°2 Tollis	

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU